



ÉTABLISSEMENT

Conseil Départemental de
l'Ariège (09)
Hôtel du Département
5 - 7 rue du Cap de la Ville
09001 FOIX CEDEX

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Départemental de l'Ariège

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 22090001300016

Code postal / Ville : 09000 FOIX

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2021AN144

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service des Marchés Publics

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Capacité économique et financière : •Formulaire DC1 ou équivalent : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants

•Formulaire DC2 ou équivalent : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

•Déclaration sur l'honneur : - Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique ;

•Attestation de régularité concernant l'emploi des travailleurs handicapés : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

•Attestation de régularité du candidat établi en France vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi en France, il doit produire une déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

•Attestation de régularité du candidat établi ou domicilié à l'étranger vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, il doit produire une déclaration sur l'honneur attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

•Attestations fiscales et sociales : Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

•Copie Jugement Redressement Judiciaire : Copie de ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Capacités techniques et professionnelles : • Attestation d'assurance : - déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

•Extrait de l'inscription au RCS ou K-BIS : Attestation de moins de 3 mois

.Déclaration d'effectifs : - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

•Références de travaux similaires : Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

•Liste des moyens techniques : - déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

•Certificats de qualifications professionnelles : Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : Lundi 13 juin 2022 - 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) : Conseil Départemental de l'Ariège

Critères d'attribution : Critères d'attribution de l'accord-cadre :

-Prix des prestations : 60%

-Valeur technique de l'offre : 25%

-Délai de livraison ou d'exécution : 15%

Critères d'attribution des marchés subséquents conclus sur la base de l'accord-cadre :

-Prix des prestations : (60%)

-Valeur technique de l'offre : (25%)

-Délai de livraison ou d'exécution : (15%)

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier le prix des prestations avec les 5 candidats les mieux classés.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre pour travaux d'infrastructures de génie civil sur le département de l'Ariège

Classification CPV : 45222000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Accord-cadre pour travaux d'infrastructures de génie civil dans le cadre du déploiement du réseau fibre optique sur le département de l'Ariège.

La consultation concerne la mise en place d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents passé selon la procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'infrastructures de génie civil dans le cadre du déploiement de réseau fibre optique dans le Département de l'Ariège. Les prestations couvrent la réalisation de travaux de génie civil à savoir la création d'artères souterraines et aériennes pour la pose d'un ou plusieurs fourreaux permettant le déploiement de réseaux secs en domaine public comme privé.

L'accord-cadre sera conclu avec 5 opérateurs économiques maximum, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres recevables.

L'accord-cadre sera attribué à cinq entreprises qui seront retenues sur la base de leur offre (selon CDPGF) relative à une opération témoin 1 jointe au dossier de consultation destinée à l'évaluation financière des offres et sur la base de leur offre (selon CDPGF) relative à une opération témoin alternative jointe au dossier de consultation destinée à l'évaluation technique des offres.

Date prévisionnelle de début des prestations : septembre 2022

Lieu principal d'exécution : Département de l'Ariège et départements limitrophes le cas échéant

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée hors TVA : 4000000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis

11 mai 2022